



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

COMMISSION NATIONALE  
POUR L'ÉLIMINATION DES MINES ANTIPERSONNEL

**Relevé de conclusions n° 53**  
**Réunion plénière du jeudi 11 juin 2009**

La Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel (CNEMA) s'est réunie, en formation plénière, le jeudi 11 juin 2009, sous la présidence du Président de la Commission, Monsieur Bernard LODIOT.

**MEMBRES PRÉSENTS :**

**Membres :**

- M. François **BLUMENTAL**, *CGT*
- M. Patrice **BOUVERET**, *Observatoire des Transferts d'Armements*
- CF Denis **CAMELIN**, *ministère de la Défense (Division maîtrise et armements)*
- Ambassadeur Alain **GIRMA**, *Secrétaire général de la CNEMA*
- M. Guillaume **HABERT**, *MAEE (ASD/DT)*
- Mlle Marion **LIBERTUCCI**, *Handicap International*
- M. Bernard **LODIOT**, *Ambassadeur (e.r.) Président de la CNEMA*
- Pr. Roland **de PENANROS**, *Universitaire*

**Autres participants :**

- CF Erwan **ROCHE**, *ministère de la Défense (Division maîtrise et armements)*
- Mlle Carole **LACAZE**, *stagiaire, ministère de la Défense (Division maîtrise et armements)*
- M. Bastien **LAIGLE**, *stagiaire, Handicap International*

**CNEMA :**

- Mme Pascale **LESPINARD**, *Secrétaire du SG-CNEMA*
- Mme Paule **MARCHAND**, *Secrétaire du SG-CNEMA*
- Mlle Fahima **LANANI**, *Vacataire du SG-CNEMA*

## ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption du relevé de conclusions n° 52
- 2- Compte-rendu de la réunion intersessionnelle de Genève (25-29 mai 2009)
- 3- Comité de liaison de l'action contre les mines
  - Compte-rendu de la réunion du 15 mai 2009
- 4- Evaluation de la politique française d'action contre les mines
  - Observations des membres de la CNEMA
- 5- Ratification de la Convention d'Oslo – Armes à sous-munitions
- 6- Questions diverses :
  - voyage de terrain de la CNEMA en 2009
  - 2<sup>ème</sup> Conférence d'examen de la Convention d'Ottawa (30 novembre – 4 décembre 2009 – Carthagène, Colombie)
  - calendrier des réunions de la CNEMA pour 2009

La réunion est ouverte à 9h40 par le Président de séance.

### 1- Adoption du relevé de conclusions n° 52

Le relevé de conclusion n°52 concernant la réunion précédente de la CNEMA est adopté sans modification.

### 2- Compte-rendu de la réunion intersessionnelle de Genève (25-29 mai 2009)

L'Ambassadeur Alain GIRMA rend compte de la réunion intersessionnelle des comités permanents de la Convention d'Ottawa qui s'est tenue à Genève du 25 au 29 mai 2009. Le sentiment qui domine à l'issue de cette réunion est celui d'une perte de dynamisme du processus d'Ottawa :

- l'universalisation marque le pas : depuis 2007, aucune nouvelle adhésion n'est intervenue et les promesses d'adhésion ne se sont toujours pas concrétisées ;

- le non-respect par les états-parties des obligations prévues par la convention tend à s'accroître : en matière de destruction des stocks (article 4) , trois états (Turquie, Grèce, Biélorussie) ont dépassé les délais qui leur étaient impartis et un quatrième (Ukraine) s'appête à le faire ; en matière de déminage (article 5), trois nouveaux états (Argentine, Cambodge et Tadjikistan) demandent un report de délai et s'ajoutent ainsi aux quinze états qui en ont déjà obtenu un en novembre dernier ;

- le CIDHG qui assure le secrétariat de la convention d'Ottawa, a prévenu des difficultés financières à prévoir en 2010 et appelé à des contributions volontaires pour garantir le niveau de prestations ;

- les Etats affectés ont, comme en novembre 2008, renouvelé leur demande d'assistance et les principaux états donateurs dont la France ont exposé leur programme d'assistance. De façon intéressante, la délégation soudanaise a lancé un appel à l'aide aux états arabes, notamment producteurs de pétrole, qui sont relativement absents de ce secteur.

A noter enfin, que l'appel réitéré d'ICBL et du CICR pour que les mines anti-véhicules dotées d'allumeurs sensibles soient assimilées à des mines antipersonnel et entrent dans le champ de la convention n'a pas reçu d'écho particulier parmi les délégations. Sur ce point, le Capitaine de frégate Denis CAMELIN rappelle que, pour la France, les mines antipersonnel doivent être différenciées des mines à allumeur sensible et traitées dans des enceintes différentes.

La réunion de Genève était également la 1<sup>ère</sup> réunion de préparation de la conférence d'examen qui aura lieu à Carthagène du 30 novembre au 4 décembre 2009 et qui sera présidée par la Norvège. Les principaux points de procédure ont été réglés (projet d'ordre du jour, programme de travail, règles de procédure...) et un échange de vues a eu lieu sur le fond. Comme lors de la première conférence d'examen, trois documents seront adoptés : un rapport sur le bilan du fonctionnement de la convention ; un plan d'action qui prendra le relais de celui de Nairobi ; une déclaration politique centrée sur l'assistance aux victimes, thème considéré comme consensuel et susceptible de mobiliser les donateurs dans un contexte financier contraint qui, avec l'entrée en vigueur de la convention d'Oslo, risque d'être marquée par une forte concurrence pour l'obtention des fonds. Les Etats ont été invités à se faire représenter au niveau politique le plus élevé possible lors des deux derniers jours de la conférence.

Mademoiselle Marion LIBERTUCCI, au nom d'ICBL et d'Handicap international, dit partager le constat « malheureux » de l'essoufflement du processus. Il ne doit cependant pas masquer, à ses yeux, les progrès importants qui ont été réalisés comme la priorité accordée à l'assistance aux victimes, l'annonce par la Tunisie qu'elle a rempli son obligation de déminage dans les délais et par certains Etats (Italie, Burundi, Grèce, Ouganda, Zambie) qu'ils prévoyaient d'en faire autant.

Monsieur de PENANROS souligne l'impression générale d'une situation préoccupante qui requiert une certaine vigilance afin que le combat contre les armes à sous-munitions ne porte pas préjudice au travail qui reste à faire sur les mines.

Mademoiselle Marion LIBERTUCCI explique que les ONG travaillent à créer une synergie autour de la thématique commune que représentent les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions et les restes explosifs de guerre. Elle estime également que la vigilance est de mise vis à vis des Etats dits stockeurs qui se reposent sur l'absence de contraintes en cas de non respect des obligations de la convention.

Le Président Bernard LODIOT conclut en disant que la Convention d'Oslo s'ajoute à celle d'Ottawa et qu'il faut avoir une vision optimiste des choses.

### **3- Comité de liaison de l'action contre les mines**

La dernière réunion du CLAM s'est tenu le 15 mai dernier. L'Ambassadeur GIRMA en retient :

- le sentiment que le système de veille assuré par France Coopération International fonctionne plutôt bien même s'il mérite encore d'être amélioré ;
- le constat d'un manque de réactivité persistant de ses membres; le représentant des entreprises de déminage a apporté un élément de réponse à la question de savoir pourquoi ces dernières paraissent se désintéresser de l'international : la multiplication au niveau national des contrats de dépollution suite à la mise en vente de nombreux terrains du Ministère de la défense suffirait à leur activité et réduirait leur appétit pour les marchés extérieurs ;
- le souhait de mettre en place au plus tôt un premier projet commun estampillé CLAM et, sachant que les appels d'offres internationaux sont souvent pré-fléchés, l'idée d'explorer un maximum de pistes en dehors des procédures habituelles.

Monsieur de PENANROS se pose la question de savoir pour quelles raisons les opérateurs français ne s'engagent pas davantage à l'international : est-ce parce qu'ils ne répondent pas aux appels d'offres ou parce qu'ils ne sont pas retenus?

Selon l'Ambassadeur GIRMA, les échanges rapportés ci-dessus suggèrent que les deux cas de figure se présentent. Le fait positif est que les membres du CLAM cherchent des solutions à des problèmes de mieux en mieux identifiés.

### **4- Evaluation de la politique française d'action contre les mines**

La dernière réunion de la CNEMA avait sollicité les commentaires écrits de ses membres sur l'évaluation de la politique française d'action contre les mines réalisée par E.C.s - Tera Economics. Quatre d'entre eux ont répondu. L'Ambassadeur GIRMA a rédigé une synthèse de ces contributions qu'il qualifie de « riches et constructives ». Sous réserve de l'accord de la CNEMA, l'évaluation sera

transmise dans les plus brefs délais au Ministre des affaires étrangères et européennes, accompagnée desdits commentaires, l'objectif étant d'alimenter la réflexion des décideurs dans la perspective d'une évolution désormais souhaitable de notre dispositif d'action contre les mines.

Mademoiselle Marion LIBERTUCCI considère que la synthèse reflète fidèlement les contributions. S'agissant du poste d'Ambassadeur, elle estime que, s'il est important de prendre en compte la dimension de coopération internationale et d'aide au développement que revêt désormais de façon prépondérante l'action contre les mines, il est primordial de lui conserver, dans le contexte d'Oslo, une forte dimension politique.

Monsieur le professeur de PENANROS partage son jugement sur la synthèse proposée et relève l'aspect très positif de l'exercice qui met en lumière, sur de nombreux points, un consensus entre les membres de la CNEMA. C'est ainsi qu'est récusé le choix entre une approche par l'urgence (sortie de crise) et une approche par le long terme (développement) au profit d'une seule et même approche combinant les deux. De même, l'extension du mandat de la CNEMA dont l'utilité est unanimement reconnue et la révision de sa composition, sont soutenues par tous. Il souligne l'importance de l'implication des parlementaires de la CNEMA pour son évolution.

L'ambassadeur GIRMA soulève la seule question qui semble faire débat. L'extension éventuelle du mandat de la CNEMA aux restes explosifs de guerre (REG) en général c'est à dire incluant les MAP, les ASM et les REG.

Le Capitaine de frégate Camelin rappelle que le Protocole V de la Convention sur certaines armes classiques (CCAC) traitant des restes explosifs de guerre (REG) est de nature différente des conventions d'Ottawa et d'Oslo en ce qu'il repose sur le principe des bonnes pratiques. C'est la raison pour laquelle le Ministère de la Défense est opposé à l'intégration des REG au mandat de la CNEMA pour ce qui concerne le suivi du protocole V au niveau national. En revanche, il admet que le suivi au niveau international de l'aide et de l'assistance aux victimes, qui est le second rôle de la CNEMA, relève d'une thématique commune avec les MAP et les ASM.

Monsieur Guillaume HABERT mentionne que, du point de vue du Ministère des affaires étrangères, il convient de réunir, sous une problématique commune, les MAP, les ASM et les REG et centrer l'action de la France sur la coopération internationale, l'idée étant que, sur le terrain, les problèmes à résoudre sont les mêmes.

Le Président conclut en retenant que le rôle de la CNEMA pourrait s'étendre à l'avenir à l'ensemble que représentent les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions et, dans le domaine de la coopération internationale et de l'assistance aux victimes, les restes explosifs de guerre.

## **5- Ratification de la Convention d'Oslo – Armes à sous-munitions**

Monsieur Guillaume HABERT fait le point sur l'état d'avancement de la procédure de ratification de la convention d'Oslo qui est actuellement dans sa dernière phase. Le projet de loi autorisant la ratification vient d'être transmis au Parlement après avoir été approuvé en Conseil des Ministres, le mercredi 10 juin 2009. Seulement 8 Etats ont, à ce stade, ratifié la Convention mais de nombreux autres devraient le faire rapidement. La France souhaite figurer parmi les trente premiers pour montrer l'importance qu'elle attache à l'éradication des armes à sous-munitions.

Mademoiselle Marion LIBERTUCCI souligne que, pour les ONG, il est très important que la France soit parmi les premiers états à ratifier le traité car de nombreux autres seraient susceptibles de suivre cette décision.

Le Capitaine de frégate Denis CAMELIN indique que le Ministère de la Défense est chargé de l'élaboration du projet de loi d'application nationale qui suivra la ratification de la Convention d'Oslo. Ce dernier devrait être soumis aux ministères concernés d'ici la fin du mois de juin.

Mademoiselle Marion LIBERTUCCI s'interroge sur la possibilité d'établir un calendrier d'élaboration d'une stratégie d'action française contre les REG et d'annonces concrètes en terme de financements et de programmes dans la perspective de la conférence de Carthagène. L'Ambassadeur Alain GIRMA remarque que le processus n'en est qu'à ses débuts et qu'il est difficile d'évoquer un calendrier. Monsieur Guillaume HABERT observe que la nouvelle structure de la Direction Générale de la Mondialisation a été récemment mise en place et que l'on se trouve actuellement dans une période de réflexion.

## **6- Questions diverses**

### **Voyage de terrain de la CNEMA en 2009**

L'Ambassadeur Alain GIRMA rend compte de l'entretien qu'il a eu à Genève avec le directeur du CIDHG, M. Stephan HUSY, qui lui a fait part des difficultés qu'il rencontre pour mettre en place le programme francophone et, singulièrement, le projet « Bibliomine ». Compte tenu de l'importance de ce projet dont nous avons soutenu la création, il propose aux membres de la CNEMA de renoncer au voyage annuel de terrain et d'étudier, sur le modèle de ce qui avait été fait en 2007, la possibilité de verser au CIDHG une subvention exceptionnelle dont le montant reste à définir.

L'ensemble des membres présents de la CNEMA approuve cette proposition. Monsieur le professeur de PENANROS suggère d'organiser une rencontre des membres de la CNEMA avec le directeur du programme francophone du CIDHG. Monsieur Guillaume HABERT insiste sur l'effet d'entraînement que pourrait avoir la subvention française vis à vis des autres acteurs francophones.

### **2<sup>ème</sup> conférence d'examen de la Convention d'Ottawa (30 novembre – 4 décembre 2009 – Carthagène, Colombie)**

Mademoiselle Marion LIBERTUCCI indique qu'ICBL contribue à l'élaboration des documents préparatoires à la réunion d'examen de Carthagène en coordonnant les informations qu'elle transmet à la présidence norvégienne. Elle annonce que le premier projet de plan d'action élaboré par la présidence sera disponible en septembre. Elle fait également remarquer qu'une lettre a été envoyée au Président de la République française, réclamant un engagement financier à hauteur de 15 millions d'Euros étalés sur 5 ans.

### **Calendrier des réunions de la CNEMA pour 2009**

La prochaine réunion de la CNEMA est prévu le jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2009.

Le Président clôt la réunion en regrettant l'absence d'un trop grand nombre de membres de la CNEMA à cette réunion plénière.

La séance est levée à 11h30.

**La prochaine réunion plénière de la CNEMA  
aura lieu le jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2009.**